

LA ROCHE CLERMAULT PROGRAMME DES TRAVAUX

Le Maire,



Le Maire,
Jacky MANCEAU



(PA8.1
Lotissement « ROCHE CLAIRE »

Bureau d'Etudes V.R.D.



PLAN URBA SERVICES - 11 ALLÉE DES LOGES - 86800 LAVOUX
TÉLÉPHONE : 05 49 51 56 12 - PORTABLE : 06 31 09 35 32
MAIL : plan.urbaservices@orange.fr

① voir le plan à l'échelle
PA8 dans les annexes.

DISPOSITIONS GENERALES

Le présent programme a pour objet de définir les prestations à réaliser pour la viabilisation du lotissement «ROCHE CLAIRE» sur la Commune de LA ROCHE CLERMAULT.

Le lotisseur se réserve la possibilité d'apporter des modifications qui ne compromettraient pas les caractéristiques générales du projet.

A cet effet, il est précisé que le «plan des travaux» n'est qu'un schéma en avant projet sommaire.

Les plans d'exécution ne seront étudiés qu'à la suite de l'obtention du permis d'aménager.

Dans le présent document, il est désigné par LOTISSEUR, le maître de l'ouvrage et par ACQUEREUR, les acheteurs des lots.

Dans le cadre de cette viabilisation, les travaux ci-après seront réalisés :

- Les terrassements généraux nécessaires à la réalisation de la voirie.
- Les travaux de structure de voirie et de revêtements divers.

- La mise en œuvre de noues paysagères pour la collecte et l'infiltration des eaux pluviales,
- La réalisation du réseau d'adduction en eau potable et défense contre l'incendie,
- La réalisation, en souterrain, du génie civil du réseau téléphonique, des réseaux basse tension, et éclairage public,
- L'aménagement des espaces verts.

Toutes modifications d'implantation altimétriques et/ou planimétriques des boîtes de branchement, coffrets, citerneaux et autres ouvrages techniques sera à la charge financière (coûts de l'éventuelle démarche administrative et des coûts des travaux) exclusive de l'acquéreur.

Dans tous les cas, la nouvelle implantation devra être agréée par le maître d'œuvre, le maître d'ouvrage et les services de la Commune de LA ROCHE CLERMAULT.

Bureau d'Etudes V.R.D.



PLAN URBA SERVICES - 11 ALLÉE DES LOGES - 86800 LAVOUX
TÉLÉPHONE - 05 49 51 56 12 - PORTABLE - 06 31 09 35 32
MAIL : plan.urbaservices@orange.fr

SPECIFICATIONS TECHNIQUES DETAILLEES1. TERRASSEMENTS GENERAUX

Avant l'exécution des terrassements proprement dits, il sera réalisé un nettoyage et un débroussaillage du terrain.

Les terrassements généraux comprendront :

- Le décapage de la terre végétale sur l'emprise des chaussées, stationnements, trottoirs, allées piétonnes, et des noues paysagères. La terre végétale sera évacuée en décharge ou remise sur site.
- Les travaux en déblais / remblais pour la constitution des fonds de forme des voiries. Les excédants de terre seront évacués à la décharge publique ou lieu de stockage de l'entrepreneur.

2. VOIRIEa. Caractéristiques

Pour la voie principale : (Emprise totale de 9,50 m)

- Trottoirs / Allée piétonne, largeur de 1,50 m,
- Chaussée, largeur de 4,00 m à pente unique
- Noue paysagère, largeur de 4.00 m,

Pour le stationnement des véhicules:

- Réalisation de places de stationnements le long de la voie.
- Stationnement perpendiculaire à la chaussée 2,00 x 6,00 ml

b. Structure des voiries***Chaussée, Stationnement :***

- Film géotextile.
- Couche de fondation en matériaux dioritiques ou calcaires 0/60 d'une épaisseur de 30 cm.
- Couche de base en matériaux dioritiques 0/31,5 d'une épaisseur de 15 cm.
- Couche de roulement en enrobé d'épaisseur de 5 cm.

Trottoir, Allée piétonne :

- Film géotextile.
- Couche de fondation en matériaux dioritiques ou calcaires 0/60 épaisseur 25 cm.
- Couche de base en matériaux calcaires 0/31,5 épaisseur 10 cm.
- Finition par sablage calcaire.

c. Bordures – Caniveaux

Des bordures Béton A2 seront mises en place entre la chaussée et le trottoir. Les produits Béton normalisés seront définis par la norme européenne NF – EN 1340 (P98-340) et par le complément national, norme NF – P 98-340/CN en fonction de son utilisation.

d. Signalisation routière

Des panneaux de signalisation de police seront mis en place et un marquage au sol sera réalisé, si cela s'avère nécessaire. Le cas échéant, le choix de la signalisation sera validé par la Commune de LA ROCHE CLERMAULT.

3. ASSAINISSEMENTS**a) Eaux usées :**

Le terrain se trouve en zone d'assainissement non collectif. Chaque acquéreur devra mettre en place, à sa charge, un système d'assainissement individuel conforme à la réglementation en vigueur (arrêté du 7/03/2012 modifiant l'arrêté du 7/09/2009).

Avant réalisation des travaux de traitement des eaux usées, l'acquéreur devra soumettre au SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), son projet d'assainissement non collectif avec indication du système de traitement. Dossier de demande d'installation d'assainissement non collectif pourra être retiré à la mairie de La roche Clermault. Le dossier devra être validé par le SPANC avant exécution des travaux.

L'épandage doit être situé hors zones destinées à la circulation et au stationnement de tout véhicule, cultures, plantations et zones de stockage. Le revêtement superficiel doit être perméable à l'air et à l'eau. L'utilisation de bitume et de béton est donc interdite. Il est obligatoire de garder cette surface engazonnée. Les équipements doivent rester accessible pour l'entretien.

Implantation du dispositif de traitement:

- 5 m par rapport à l'habitation et aux habitations voisines.
- 3 m par rapport à une clôture de voisinage ou un arbre.
- 35 m par rapport à un puits ou un captage d'eau potable.

b) Eaux pluviales :

Un dossier d'incidence Loi sur l'Eau est en cours de réalisation.

Voirie

Les eaux pluviales provenant des surfaces imperméables (trottoir, voirie) seront dirigées vers les noues d'infiltrations situés aux abords de la voie et au sud de la parcelle.

Lots

Au sein des lots, les eaux pluviales issues des surfaces imperméables (toitures, allées, accès...) seront gérées et infiltrées sur les parcelles. L'acquéreur doit, à sa charge, diriger les eaux pluviales vers une cuve de stockage, un puits d'infiltration ou dans une tranchée drainante.

Noue d'infiltration

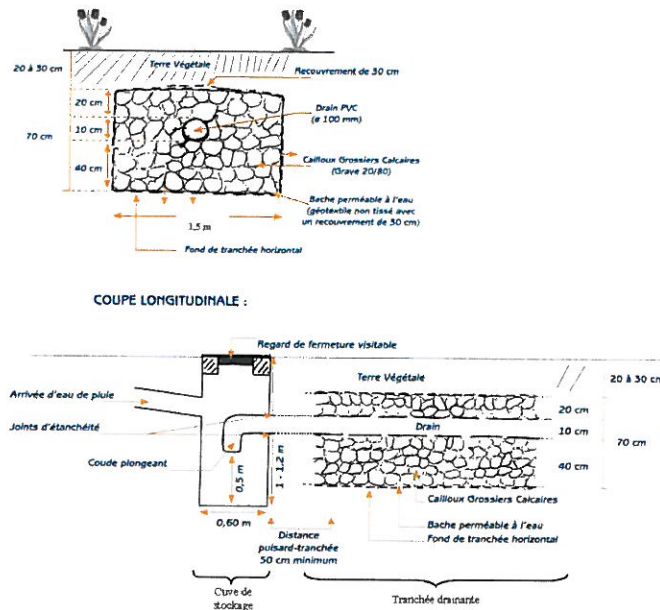
Des noues d'infiltration seront réalisées le long de la voie et des places de parkings ainsi qu'au sud du lotissement pour l'évacuation des eaux pluviales lors des grosses précipitation.

Bureau d'Etudes V.R.D.

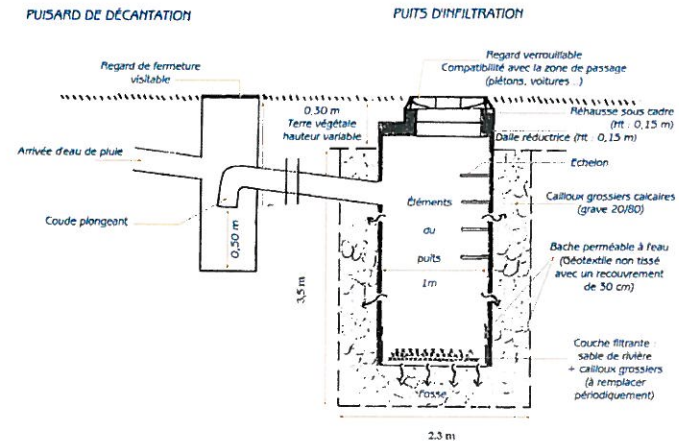
PLAN URBA SERVICES - 11 ALLÉE DES LOGES - 86800 LAVOUX
TÉLÉPHONE : 05 49 51 56 12 - PORTABLE : 06 31 09 35 32
MAIL : plan.urbaservices@orange.fr

En fonction de la nature du sous-sol, deux solutions techniques de gestion des eaux pluviales à la parcelle seront possibles :

Coupe sur une tranchée drainante



Coupe sur un puits d'infiltration



Lotissement « ROCHE CLAIRE »

Bureau d'Etudes V.R.D.



PLAN URBA SERVICES - 11 ALLÉE DES LOGES - 86800 LAVOUX
 TÉLÉPHONE : 05 49 51 56 12 - PORTABLE : 06 31 09 35 32
 MAIL : plan.urbaservices@orange.fr

4. EAU POTABLE

Réalisation d'un réseau PVC diamètre 99.4/110 dans l'emprise de la voie principale, raccordé sur le réseau existant PVC du chemin rural des Brises en bouclage.

5. SECURITE INCENDIE

La protection incendie du lotissement se fera à partir du poteau incendie existant situé route du Coteau.

En cas de dépassement de la distance maximal 200 ml, par voie carrossable, entre le point le plus éloigné du lotissement et la borne incendie, une nouvelle borne incendie sera mise en place sur la parcelle de façon à couvrir l'ensemble de la zone du lotissement.

6. ELECTRICITE

A la charge du lotisseur :

Travaux Basse tension

A partir du poste de transformation situé sur le chemin rural des Brises: Construction d'un réseau basse tension souterrain pour desservir chaque lots avec pose des coffrets S22.

Mise en place d'un réseau téléreport conforme aux prescriptions de ERDF.

A la charge de chaque acquéreur de lot :

- Les liaisons de branchement entre les coffrets S22 et les compteurs intérieurs posés dans les pavillons.

Bureau d'Etudes V.R.D.



PLAN URBA SERVICES - 11 ALLÉE DES LOGES - 86800 LAVOUX
TÉLÉPHONE : 05 49 51 56 12 - PORTABLE : 06 31 09 35 32
MAIL : plan.urbaservices@orange.fr

7. GAZ

Sans Objet

8. ECLAIRAGE PUBLIC

Un réseau d'éclairage sera mis en place parallèlement au réseau BT. Le type de candélabre sera défini en accord avec la Commune de LA ROCHE CLERMAULT

Une mise à la terre générale sera mise en place sur l'ensemble du lotissement, conforme aux normes de sécurité actuellement en vigueur.

Le réseau d'éclairage public sera alimenté à partir d'une armoire à poser dans le poste de transformation à créer.

9. TELEPHONE

Raccordement à partir de la chambre existante située à l'ouest de la parcelle sur le chemin rural des Brises, un réseau souterrain sera posé et comprendra des fourreaux de Ø 42/45 et des chambres de tirages, conformes aux normes de l'Equipement de Télécommunications ouvert au public.

Chaque lot sera équipé d'un regard d'accès 30 x 30 cm.

10. PLANTATIONS

Conformément au plan de composition, les espaces verts seront engazonnés, des plantations d'arbres seront réalisées.

11. COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

Pour l'ensemble du lotissement :

Chaque acquéreur devra mettre son conteneur d'ordures ménagères le jour désigné par la collectivité compétente, pour un ramassage des ordures au porte à porte.

12. REALISATION DES TRAVAUX

Tous les travaux énoncés ci-dessus seront réalisés conformément aux prescriptions des différents services techniques concernés (Mairie de La Roche Clermault, France Télécom, SAUR Grand Ouest, ERDF DR Centre).

13. TRANCHE

Le lotissement sera réalisé en une seule tranche.

Bureau d'Etudes V.R.D.



PLAN URBA SERVICES - 11 ALLÉE DES LOGES - 86800 LAVOUX
TÉLÉPHONE : 05 49 51 56 12 - PORTABLE : 06 31 09 35 32
MAIL : plan.urbaservices@orange.fr

14. PHASE DE TRAVAUX

Les travaux de viabilisation du lotissement se feront en deux phases.

Première phase :

- Terrassements généraux nécessaires à la réalisation de la voirie et des noues
- Réseaux d'Assainissement d'Eau Pluviale (Espace public),
- Réseau Adduction Eau Potable,
- Réseau Basse tension,
- Réseau Téléphone,
- Réseau Eclairage Public (Fourreaux uniquement),
- Empierrement provisoire de la chaussée,

Seconde phase :

- Empierrement complémentaire de la chaussée et des trottoirs,
- Pose des bordures,
- Pose des candélabres,
- Exécution des revêtements définitifs,
- Réalisation des finitions des noues, des plantations et des engazonnements



Bureau d'Etudes V.R.D.

PLAN URBA SERVICES - 11 ALLÉE DES LOGES - 86800 LAVOUX
TÉLÉPHONE : 05 49 51 56 12 - PORTABLE : 06 31 09 35 32
MAIL : plan.urbaservices@orange.fr